

# Maintien du préavis de grève pour le 7 novembre 2011

## Rassemblements : - au CDAS de Fougères à 10h30 - devant l'Assemblée Départementale à Rennes à 16h00

Une délégation conduite par le syndicat SUD Départementaux 35 a été reçu ce 3 novembre par l'Administration suite au dépôt d'un préavis de grève pour le 7 novembre (cf. notre tract "Pour la défense de l'éthique professionnelle et des missions des familles mises à la rue").

L'administration y a confirmé certaines consignes orales et le désengagement du Département en matière d'aide financière d'hébergement au titre de l'ASE. Le Département critique le désengagement de l'Etat sur l'hébergement d'urgence et sa politique vis à vis des personnes sans-papiers mais... fait pareil !

En effet, **l'Administration nous a fait savoir que l'exécutif départemental avait décidé :**

- que les familles sans papier n'étaient pas de la compétence du Département
- qu'il ne faudrait plus proposer d'aide financière à l'hébergement aux familles, sauf pour celles ayant des enfants en situation médicale précaire

### **Le syndicat et sa délégation a rappelé que :**

- l'ASE n'est pas subordonnée à la régularité du séjour des familles (art. L111-2 du CASF). le service public départemental s'adresse à tous.
- les missions de l'ASE sont d'apporter un soutien aux mineurs et à leur familles confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité, l'éducation, le développement affectif, social et psychologique des mineurs (loi du 5 mars 2007). L'attribution de l'aide à domicile est un des moyens pour remplir cette mission (art L222-2 CASF) et laisser un enfant à la rue est un danger en soi, qu'il soit malade ou pas.
- la logique gestionnaire du Département a pour conséquence une maltraitance institutionnelle faite aux familles et aux personnels

L'Administration n'a pas démordu de ses propres positions, il a également été évoqué d'autres "solutions" qui ne nous satisfont pas : Accueil Provisoire, placement par le procureur, recours aux forces de l'ordre... L'administration a également fait savoir qu'elle mettrait par écrit ses préconisations et qu'elle prendrait sous sa seule et entière responsabilité leur application.

Le syndicat SUD a signifié le **maintien du préavis de grève pour le 7 novembre**, une rencontre est prévue avec le Président ce jour là à 16h. Aussi, en plus du **rassemblement au CDAS de Fougères à 10h30** nous appelons tous les personnels à un rassemblement **devant l'Assemblée Départementale à Rennes à 16h00**.

*Rappel : les retenues pour grève sont de 1/151,67ème de la rémunération pour 1 h de grève et par heure en deça d'une demi-journée (1/60ème)*



*l'info Sud, c'est aussi un site internet : [sud-departementaux35.org](http://sud-departementaux35.org)*

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex  
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : [sud-departementaux@cg35.fr](mailto:sud-departementaux@cg35.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32